

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de SANCEY

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, Maire.

Étaient présents : CARTIER Frédéric, BIGUENET Thierry, BRAND Yves, CANTIN J.Antide, COUR Christiane, DEFASNE Guy, GRAIZELY Damien, GROSJEAN Alvine, JOUILLEROT Philippe, MANFROI Karine, MARANDET Catherine, NOIROT Eric, POUX Jean-Charles, RENARD Béatrice, RENOUD Virginie, ROUHIER Dominique, ROUSSEY Stéphanie

Comptable : VAUTHERIN Sandrine

Procurations : CUENOT Jean-François a donné procuration à COUR Christiane
DROMARD Danièle a donné procuration à J.Antide CANTIN

Absents excusés : CUENOT Jean-François, DROMARD Danièle

Secrétaire de séance : J.Antide CANTIN

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal et propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

Voté pour un avis favorable 19 voix

Ordre du Jour :

- 01- Désignation du secrétaire de séance
- 02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2023
- 03- Décisions
- 04- DOB 2023
- 05- Compte de gestion 2022
- 06- Compte administratif 2022
- 07- Affectation des résultats
- 08- Vote des taxes
- 09- M57 : Fongibilité des crédits
- 10- Vote budget primitif 2023
- 11- Vote répartition des subventions
- 12- Location salle des Miroirs
- 13- Présentation par Pierre PICARD ONF de l'état des travaux sur la révision du nouveau plan d'aménagement de la forêt de Sancey d'une durée de 20 ans
- 14- Affaires diverses

Ajout à l'ordre du jour

1. Convention parcelle B 385
2. Demande Jean TROUILLOT pour l'achat d'une partie de la parcelle B 308

Voté pour un avis favorable 19 voix

01- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Madame J.Antide CANTIN comme secrétaire de séance

Voté pour un avis favorable 19 voix

02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2023 20h00

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le PV de la réunion du 10 mars 2023 à 20h00
En l'absence d'observation, il considère le compte-rendu approuvé.

Voté pour un avis favorable 19 voix

03 – Décisions

- a- N° 23/01 : Convention Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour installation d'un boîtier d'immeuble dans bâtiment réhabilité en Tiers Lieux – 20 rue Montravers - SANCEY**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter et signer la convention du Syndicat Mixte Très Haut Débit pour l'installation d'un boîtier d'immeuble dans le bâtiment réhabilité en Tiers Lieux – 20 rue Montravers – 25430 SANCEY

DECIDE

⇒ De signer cette convention.

- b- N° 23/02 : Convention de cession de droits d'exploitation 14^e Fête mondiale du Conte à la Bibliothèque de SANCEY par la Compagnie GAKAKOé**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter et signer la convention de cession de droits d'exploitation pour la 14^e fête Mondiale du Conte pour la prestation Vivonvieux à la Bibliothèque de SANCEY

DECIDE

⇒ De signer cette convention.

04 – DOB 2023

Le Maire rappelle à l'Assemblée que ce document d'Orientation Budgétaire n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Néanmoins, il précise qu'il est opportun de faire un état des lieux de la dette, du personnel, et des bâtiments au moment du bilan 2022.

L'accent est mis sur l'endettement de la commune en dressant un inventaire des prêts depuis 2016 : date de la fusion à fin 2022. Au 31/12/2022, ils sont au nombre de 4 dont 3 à taux fixe et notre capacité de désendettement est de 2.44 années soit la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

05 – Comptes de gestion 2022

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de gestion portant sur les opérations de l'exercice 2022 doit être présenté au Conseil Municipal.

Etabli par le Trésorier de la commune, ce Compte de gestion présente des chiffres en totale concordance avec ceux du compte administratif 2022.

Le résultat de clôture de l'exercice (y compris cumul résultat exercice précédent) du Compte de gestion 2022 est en effet égal au solde d'exploitation du compte administratif 2022,

De même, le résultat de clôture des opérations d'investissement est identique au solde d'investissement du Compte administratif 2022.

DCM 2023/015 : Approbation compte de gestion Commune 2022 *Voté pour un avis favorable par 19 voix pour*

DCM 2023/016 : Approbation compte de gestion Eau 2022 *Voté pour un avis favorable par 19 voix pour*

DCM 2023/017 : Approbation compte de gestion Lotissement 2022 *Voté pour un avis favorable par 19 voix pour*

Voté pour un avis favorable 19 voix

06- Comptes Administratifs 2022

Les comptes de l'ordonnateur et du comptable étant concordants, il convient d'approuver le Compte administratif de l'exercice 2022, récapitulé par chapitre (dossier joint à la convocation, présentation en séance).

➤ **Compte Administratif Commune : DCM 2023/012**

Section Fonctionnement - Dépenses

Charges à caractère général	283 526.34 €
Charges de personnel	306 286.42 €
Atténuation de produits	79 644.00 €
Autres charges de gestion courante	450 320.26 €
Total des dépenses de gestion courante	1 119 777.02 €
Charges financières, Charges spécifiques	12 773.55 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 132 550.57 €
Opérations d'ordre entre sections	36 441.00 €
Total	1 168 991.57 €

Section Fonctionnement - Recettes

Atténuation de charges	3 073.05 €
Produits des services	230 087.01 €
Impôts et taxes	202 527.41 €
Fiscalité locale	495 547.05 €
Dotations et participations	430 116.37 €
Autres produits de gestion courante	68 575.04 €
Total des recettes de gestion courante	1 429 925.93 €
Produits financiers, Produits exceptionnels	29 228.29 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 459 154.22 €

Auquel s'ajoute le report de fonctionnement de l'exercice 2022 de 399 706.68 €, soit

Excédent de fonctionnement de 689 869.33 €

Section Investissement – Dépenses

Immobilisations corporelles	1 061 366.62 €
Total dépenses d'équipement	1 061 366.62 €
Dotations, fonds divers et réserves	46 757.80 €
Emprunts et dettes assimilées	56 711.89 €
Total dépenses financières	103 469.69 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 164 836.31 €
Différences sur réalisations immob.	11 440.00 €
Total	1 176 276.31 €

Section Investissement – Recettes

Subventions d'investissement	390 841.96 €
Total des recettes d'équipement	390 841.96 €
Dotations, fonds divers et réserves	434 930.43 €
Autres immobilisations financières	3 996.93 €
Total des recettes financières	438 927.36 €
Total des opérations pour le compte de tiers	22 971.02 €
Total des recettes réelles d'Investissement	852 740.34 €
Opération d'ordre transfert entre sections	36 441.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	36 441.00 €
Total	889 181.34 €

Auquel s'ajoute le report d'investissement de l'exercice 2022 de 216 087.41 €, soit

Déficit d'investissement de 71 007.56 €

Voté pour un avis favorable par 18 voix pour

Ces tableaux détaillent les dépenses et recettes 2022 par opérations :

LIBELLES DU PGME	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Bibliothèque	3 974.79	Pose bavettes couverture mur+1 bac 6 cases+Rideaux occultants+2 PC
Informatique Mairie		1 PC
Panneaux voirie	8 245.32	
Travaux forestiers	23 141.05	
Aménagement Rue de Lattre de Tassigny	486 317.17	Wx Rue de Lattre 2e tranche par TP CLIMENT
Aire de jeux Place des Platanes	444.00	Kit fermeture centrale serrure
AMO Local Professionnel	4 995.00	Plans topos par Cabinet COQUARD
Salle des Miroirs et accessibilité Mairie	187 272.03	
Quartier du Long - Voies actives	253 435.36	Solde wx par CLIMENT+achat panneaux
Rénov.Logement 63bis Grande Rue	26 202.93	Wx logement au-dessus de l'ex mairie 63 Grande rue
Ordinateurs, serveur, copieur Mairie	22 679.83	1 copieur Konica, 5 PC+1 serveur
Bâtiment CMS Rue J.Montravers	3 945.45	Chgt porte d'entrée CMS
Vidéo protection	21 310.48	1er acpte à Electronique Sécurité
Tondeuse thermique+tracteur HUSTLER	19 096.80	Achat à SIMONIN d'une tondeuse ISEKI+tracteur HUSTLER
Extincteurs Mairie	306.41	Par Gaz & Eaux vers Tractoval+QQ enrobés rte de Clerval
TOTAUX	1 061 366.62	

LIBELLES DU PGME	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Aménagement Rue de Lattre de Tassigny	70 997.00	2 acptes DPT 22299€+Amendes police:15038€+Région:29660€+FAFA:4000€
Salle des Miroirs et accessibilité Mairie	37 360.00	2 acptes DPT
Renfort, revêt Impasse Tilleuls	350.00	Subv.SYDED 2 pts lumineux * 175 €
Quartier du Long - Voies actives	263 272.03	Solde DETR:78446.97€+Région HABAM:94560€+FNADT:90265.06€
Sancey l'Eglise	18 862.93	Solde AMI Part Sancey
TOTAUX	390 841.96	

➤ **Compte Administratif Eau : DCM 2023/013**

La compétence eau a été transférée à la CCPSB fin 2021. La partie investissement est financée par la CCPSB, et les dépenses fonctionnement concernent la maîtrise d'œuvre liée au renouvellement du contrat d'affermage.

Section Fonctionnement - Dépenses

Charges financières	4 041.90 €
Total dépenses réelles d'exploitation	4 041.90 €
Opérations d'ordre entre sections : Amortissements	65 139.22 €
Total	69 181.12 €

Section Fonctionnement - Recettes

Vente de produits EAU	69 013.77 €
Total des recettes réelles d'exploitation	69 013.77 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	21 813.89 €
Total	90 827.66 €
auquel s'ajoute le report excédentaire de	76 955.84 €
soit un excédent Section Fonctionnement de	98 602.38 €

Voté pour un avis favorable par 18 voix pour

➤ **Compte Administratif Lotissement : DCM 2023/014**

Section Fonctionnement - Dépenses

Total des dépenses de gestion courante	39.09 €
Charges financières	2 462.08 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 501.17 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	814 879.27 €
Opérations d'ordre intérieur de la section	2 462.08 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	817 341.35 €
Total	819 842.52 €

Section Fonctionnement - Recettes

Produits des services	63 916.92 €
Total des recettes de gestion courante	63 916.92 €
Produits exceptionnels	69 320.13 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	133 237.05 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	68 276.38 €
Opérations d'ordre intérieur de la section	2 462.08 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	70 738.46 €
Total	203 975.51 €
auquel s'ajoute le report excédentaire	599 319.43 €
soit un déficit Section de Fonctionnement de	- 16 547.58 €

Section Investissement – Dépenses

Emprunts et dettes assimilées	10 884.60 €
Total dépenses financières	10 884.60 €
Total des dépenses réelles d'investissement	10 884.60 €
Opérations ordre transfert entre sections	68 276.38 €
Total	79 160.98 €
Report déficit investissement 2021	749 279.27 €

Section Investissement – Recettes

Opération d'ordre transfert entre sections	814 879.27 €
Total	814 879.27 €
Déficit section investissement de	- 13 560.98 €

Voté pour un avis favorable par 18 voix pour

07- Affectation des résultats :

➤ Affectation des résultats Commune : DCM 2023_018

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats :

- au compte 001 « *Déficit d'investissement reporté* », la somme de 71 007.56 €,
- au compte 1068 « *Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé* », la somme de 43 507.56 €,
- et au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », la somme de 646 361.77 €.

➤ Affectation des résultats Lotissement : DCM 2023_019

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats :

- au compte 001 « *Déficit d'investissement reporté* », la somme de 26 985.84 €,
- et au compte 002 « *Déficit de fonctionnement reporté* », la somme de 16 547.58 €.

Voté pour un avis favorable 19 voix

08- Vote des taxes : DCM 2023_020

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le Maire décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.51 %

Voté pour un avis favorable 19 voix

09- Fongibilité des crédits : DCM 2023_021

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Voté pour un avis favorable 19 voix

10- Budgets primitifs 2023 : DCM 2023_022 / 2023_023 / 2023_024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les budgets primitifs 2023 - COMMUNE – EAU - LOTISSEMENT - de la commune de SANCEY pour adoption et vote.

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - COMMUNE -		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	374 000.00 €	
Charges de Personnel, cotisations	290 000.00 €	
Autres charges de gestion courante	444 600.00 €	
Atténuation de produits	82 000.00 €	
Charges financières	26 000.00 €	
Charges spécifiques	1 000.00 €	
Dotations aux amortissements	20 500.00 €	
Virement à la section Investissement	516 060.00 €	
Excédent antérieur de fonctionnement reporté		646 361.77 €
Produits de services		90 298.23 €
Impôts et taxes		165 000.00 €
Fiscalité locale		455 000.00 €
Dotations et participations		347 500.00 €
Autres produits de gestion courante		50 000.00 €
TOTAL	1 754 160.00 €	1 754 160.00 €
Investissement		
Déficit antérieur d'investissement reporté	71 007.56 €	
Dépenses d'équipement	1 863 500.00 €	
Remboursement d'emprunts	54 100.44 €	
Opérations d'ordre entre sections (chap.041)	20 000.00 €	
Produits de cessions		15 000.00 €
Dotation fonds et réserves		143 508.00 €
Subventions d'investissement		855 940.00 €
Emprunts et dettes		390 100.00 €
Opérations pour compte de tiers		48 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		516 060.00 €
Opérations d'ordre entre sections (chap. 040-041)		40 000.00 €
TOTAL	2 008 608.00 €	2 008 608.00 €

Voté pour un avis favorable 19 voix

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - EAU -		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	11 358.00 €	
Produits de services		11 358.00 €
TOTAL	11 358.00 €	11 358.00 €

Voté pour un avis favorable 19 voix

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - LOTISSEMENT « La PRAIRIE » -		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	500.32 €	
Charges financières	2 000.00 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 374.68 €	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	2 000.00 €	
Déficit de fonctionnement reporté	16 547.58 €	
Produits de services		38 637.88 €
Prise en charge déficit budget annexe		50 784.70 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF		2 000.00 €
TOTAL	91 422.58 €	91 422.58 €
Déficit d'investissement reporté	26 985.84 €	
Remboursement d'emprunts	12 000.00 €	
En-cours de production de biens		70 374.68 €
TOTAL	38 985.84 €	70 374.68 €

Voté pour un avis favorable 19 voix

11- Vote répartition des subventions : DCM 2023_025

Le Maire informe l'Assemblée que la répartition des subventions est détaillée dans l'annexe IV -B8.1- du Budget communal 2023.

Voté pour un avis favorable 19 voix

12- Location salle des Miroirs : DCM 2023_026 / DCM 2023_027

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BLANC Sylviane de Bretonvillers qui souhaite louer la salle des Miroirs 2 après-midis par mois pour faire une initiation au massage et relaxation avec comme objet les bols tibétains.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal présents et représentés :

- émettent un avis favorable pour :
 - louer la salle des miroirs, 2 après-midis par mois, à compter du 01/05/2023, pour la somme de 50 €/mois ;
 - louer la salle des miroirs aux mêmes conditions pour toutes demandes similaires.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Voté pour un avis favorable 19 voix

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention mise en place avec l'Association « Siel Bleu » concernant la location de la Salle des Miroirs une demi-journée par semaine, pour un montant de 70 € par an.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal présents et représentés :

- émettent un avis favorable pour :
 - reconduire la location de la salle des miroirs, une demi-journée par semaine, pour la somme de 70 €/an,
 - louer la salle des miroirs aux Associations, aux mêmes conditions, pour toutes demandes similaires,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Voté pour un avis favorable 19 voix

13- Révision plan aménagement forêt communale de Sancey : DCM 2023_028

Monsieur le Maire laisse à la parole à Pierre Picard, agent ONF pour la présentation du plan d'aménagement de la forêt communale pour les 20 ans à venir.

L'exposé entendu, le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de SANCEY, pour la période 2024-2043, en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Besançon.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- ↳ Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- ↳ La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- ↳ Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet **un avis favorable** au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations propres, aux Monuments Historiques, aux abords des Monuments Historiques, et aux sites inscrits, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Voté pour un avis favorable 19 voix

14- Convention Terrain Communal Parcelle B 385 « Sous La Haie » : DCM 2023_029

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la famille ROY pour la dénonciation d'occupation du terrain communal parcelle « Sous La Haie » cadastrée B 385. Ledit terrain est rendu dans l'état y compris le hangar édifié sur cette parcelle. Le Maire propose de louer cette parcelle à Monsieur TRIPARD Bernard pour la somme de 15.24 € par an.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal présents et représentés :

- émettent un avis favorable pour :
 - louer la parcelle B 385 à Monsieur TRIPARD Bernard
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Voté pour un avis favorable 19 voix

15-Demande Jean TROUILLOT pour l'achat d'une partie de la parcelle B 308 : DCM 2023_030

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la réception d'un courrier de Monsieur Jean TROUILLOT concernant l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 308, terrain communal jouxtant sa propriété au 1 Grande Rue. Cet achat est nécessaire pour construire une pergola.

Il propose le prix de vente habituellement pratiqué pour les aisances soit 6 € le m² et précise que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

L'exposé entendu, après délibération, les membres du conseil municipal, approuve cette proposition de vente de terrain à l'unanimité des membres présents.

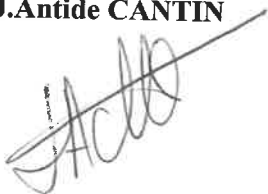
Voté pour un avis favorable 19 voix

15-Affaires diverses – Tour de table :

- L'opération Brioches ADAPEI s'est déroulée les 28 et 30 mars 2023, et a dégagé une recette de 1 025 €. Encore un grand merci aux bénévoles.
- Samedi 13 mai : journée citoyenneté (nettoyage du village)
- La visite du Sénat est prévue jeudi 5 octobre 2023
- Monseigneur Jean-Luc Bouilleret, archevêque de Besançon sera en visite pastorale sur les paroisses de Pierrefontaine les Varans, et Sancey-Belleherbe le jeudi 20 avril, et office programmé le samedi 22 avril 2023.
- Patronage : les travaux avancent comme prévu. Suite au placement en redressement judiciaire de la Société SOL PRO, le lot 16 : Revêtements de sols textiles a été résilié pour non-acceptation de la révision proposée.
- SIVOS :
 - o L'école organisera sa journée citoyenne le 11 mai 2023, chaque classe aura à sa charge le nettoyage d'une partie de l'école et de ses abords.
 - o Changement d'une partie du parc informatique à l'école à destination des enfants et des enseignants avec des financements à hauteur de 80 %
- Le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'invitation à la célébration du mariage d'Audrey MESLIERES et Vincent NOIROT, fils d'Eric le samedi 26 août 2023.

Fin de séance : 22h30

**La Secrétaire
J. Antide CANTIN**



**Le Maire
Frédéric CARTIER**

